



Hudson

AVIS PUBLIC

est, par la présente, donné par Louise L. Villandré, Directeur général/Greffier

A la séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 9 janvier 2012, le règlement suivant fut présenté et adopté:

RÈGLEMENT N^o 610 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT

La révision de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 481 Main, Hudson, durant les heures régulières qui sont de 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

*donné à Hudson
ce onzième jour de janvier deux mille douze*

*Louise L. Villandré, o.m.a.
Directeur général/Greffier*